

## Directives à fournir aux candidats-acheteurs et candidats-locataires qui effectuent une visite du bien

- ▶ Pendant la visite, la distance sociale doit être respectée à tout moment.
- ▶ Aucune main ne doit être serrée.
- ▶ Limitez la durée de la visite et contactez éventuellement l'agent immobilier (par téléphone) après la visite pour plus d'informations.
- ▶ Ne visitez jamais un immeuble sans rendez-vous.
- ▶ Si possible, apportez votre propre masque et respectez l'obligation de porter un masque.
- ▶ Veillez à avoir une bonne hygiène des mains au début au début de la visite.  
L'agent immobilier prévoira le matériel nécessaire à cette fin.
- ▶ Respectez le créneau horaire proposé par l'agent immobilier. N'arrivez pas en retard et ne rendez pas la visite inutilement plus longue que nécessaire pour avoir une bonne idée des lieux.
- ▶ Respectez vos engagements vis-à-vis de l'agent immobilier quant au nombre de personnes présentes ;
- ▶ Pendant une visite, maximum 2 personnes adultes peuvent être présentes, outre l'agent immobilier et les occupants. Ne touchez pas aux portes ou aux objets pendant les visites. L'agent immobilier ouvrira toutes les portes, fenêtres et/ou armoires.
- ▶ Restez à la maison si vous - ou un de vos contacts rapprochés - présentez des symptômes de maladie ou si avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de maladie, ou si vous êtes soumis à des obligations de quarantaine.
- ▶ Vous avez eu un contact à risque, êtes dans l'attente du résultat de votre test ou avez été testé positif ? Signalez-le sans délai au coordinateur « coronavirus » de l'agence immobilière, dont les coordonnées se trouvent ici :  
« Laurent Robinet – 0475/72.32.67 – info@homesweethomeimmo.be »

- ▶ Suivez toujours les instructions de l'agent immobilier.
- ▶ Avant la visite, l'agent immobilier passera à nouveau en revue les règles avec vous sur place, afin que vous compreniez bien les précautions et les règles de sécurité qui assureront la sécurité de la visite.

## **Directives à fournir aux occupants avant la visite de leur bien**

- ▶ Aucune main ne sera serrée.
- ▶ Les présentes règles applicables doivent être appliquées pendant toute la durée de la visite. Assurez-vous que la distanciation sociale soit appliquée à tout moment.
- ▶ Annulez le rendez-vous avec l'agent ou le professionnel de l'immobilier si vous ou un de vos contacts rapprochés présentez des symptômes de maladie ou si vous avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de maladie, ou si vous êtes soumis à des obligations de quarantaine.
- ▶ Vous avez eu un contact à risque, êtes dans l'attente du résultat de votre test ou avez été testé positif ? Signalez-le sans délai au coordinateur « coronavirus » de l'agence immobilière, dont les coordonnées se trouvent ici :  
« Laurent Robinet – 0475/72.32.67 – [info@homesweethomeimmo.be](mailto:info@homesweethomeimmo.be) »
- ▶ Suivez toujours les instructions de l'agent immobilier.
- ▶ Assurez une aération adéquate après chaque visite.
- ▶ Avant la visite, l'agent immobilier passera une nouvelle fois en revue avec vous les règles dans lesquelles la visite peut avoir lieu.

**Prenez soin de vous !**